

Liberté Égalité Fraternité

Service Transitions, Ressources et Milieux Bureau des Milieux Aquatiques et Marins

## Direction départementale des territoires et de la mer

CAUX SEINE AGGLO
Maison de l'Intercommunalité
Allée du Catillon
BP 20062
76170 LILLEBONNE

Dossier suivi par : BENVENUTO Manon

Mèl : manon.benvenuto@seine-maritime.gouv.fr Mèl : <u>ddtm-strm-bmam@seine-maritime.gouv.fr</u>

Tél.: 02 76 78 33 85

Objet : dossier de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 et L. 211-7 du code de l'environnement : aménagements hydrauliques Hameau des Portes, rue du Clos Prétot, Hameau de la Grippererie sur la commune de BERNIERES Demande de compléments (envoi en LR AR)

Réf.: 76-2022-00275/ML Cette référence est à rappeler dans toute correspondance ROUEN, le 10 Août 2022

CRIAR. 1A-190,181 5277 9

Madame la Présidente,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration, des observations sur la régularité ont été formulées. Vous les trouverez en annexe.

Je vous invite à compléter votre dossier ou à me faire parvenir une note complémentaire sur les aspects évoqués en annexe afin de pouvoir le déclarer régulier. Cette note pourra le cas échéant modifier certains aspects du dossier police de l'eau et définir de nouvelles mesures compensatoires.

Vous disposez d'un délai de 3 mois pour faire parvenir ces différents éléments (en trois exemplaires dont une version numérique).

En l'absence de réponse de votre part dans le délai imparti, conformément au 3° paragraphe de l'article R.214-35 du code de l'environnement, il sera fait opposition tacite à votre déclaration.

Le délai de deux mois imparti à l'administration pour émettre une éventuelle opposition motivée et durant lequel vous n'avez pas le droit de démarrer les travaux, est interrompu jusqu'à la réception des pièces complémentaires demandées par le présent courrier, conformément au 2ème paragraphe de l'article R.214-35 du code de l'environnement.

Le service de police de l'eau en charge de l'instruction de votre dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le responsable du Bureau des Milieux Aquatiques et Marins

Matthieu HONORE

## **ANNEXE**

Demande de complément pour l'instruction d'un dossier loi sur l'eau relatif à : aménagements hydrauliques Hameau des Portes, rue du Clos Prétot, Hameau de la Grippererie dossier n° : 76-2022-00275

## Au titre de la régularité du dossier :

Il convient de :

- préciser si d'autres ouvrages sont prévus ou déjà réalisés sur ce bassin versant.
- Si l'ensemble des ouvrages du secteur dépasse un volume de 50 000m3, il convient de réaliser une étude de danger.
- fournir un plan général présentant tous les ouvrages à réaliser avec un synoptique hydraulique.